



# TNCDC

## TABLE NATIONALE

DES CORPORATIONS DE  
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

**IL Y A  
URGENCE  
D'AGIR !**

Mémoire présenté à  
monsieur Eric Girard,  
ministre des Finances,  
dans le cadre des  
consultations  
prébudgétaires 2026  
**#deKOàOK**

**18 DÉCEMBRE 2025**



## RÉDACTION

Ophélie Couspeyre, agente de développement – TNCDC

## RELECTURE

Marie-Line Audet, directrice générale – TNCDC

Chantal Bisson, agente de développement – TNCDC

Marjolaine Cloutier, conseillère stratégique – TNCDC

Diana Hor, chargée de projet – TNCDC

## ADOPTION

Par le conseil d'administration de la TNCDC

Le 12 décembre 2025

## GRAPHISME

Marie-Line Audet, directrice générale – TNCDC

## RÉFÉRENCE SUGGÉRÉE

Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC). 2025. Il y a urgence d'agir! Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires 2026. TNCDC.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>QUI SOMMES-NOUS ? .....</b>	<b>4</b>
<b>UN CONTEXTE DE CRISES MULTIPLES .....</b>	<b>6</b>
<b>LES CDC DOIVENT CONSERVER LEUR CAPACITÉ D'AGIR.....</b>	<b>7</b>
L'impact du rehaussement entre 2019 et 2025 .....	7
Les attentes pour le renouvellement des conventions de subvention .....	8
Le cadre de financement du réseau des CDC .....	7
<b>MOYENS D'AGIR POUR L'ACA À HAUTEUR DES BESOINS .....</b>	<b>9</b>
<b>LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE : UNE RESPONSABILITÉ PUBLIQUE....</b>	<b>11</b>
Des revenus décents et des services publics accessibles.....	11
Un accès à un logement décent et véritablement abordable .....	12
S'attaquer à la crise de l'itinérance .....	12
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>13</b>
<b>SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>14</b>
<b>RÉFÉRENCES.....</b>	<b>15</b>



# QUI SOMMES-NOUS ?

## LA TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (TNCDC)

La TNCDC est un réseau national ayant pour mission de regrouper les CDC du Québec et de les soutenir dans leurs objectifs. Par son enracinement dans les communautés et son accès aux personnes vulnérables, la TNCDC détient une vision large des enjeux sociaux émergents au Québec et de la forme que prennent les problématiques sociales à l'échelle des territoires. Elle est l'interlocutrice de la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire en matière de lutte à la pauvreté et de développement social local.



## LES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CDC)

Une CDC est un regroupement d'organismes communautaires et entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans divers champs d'activités sur un territoire donné. Elle a pour mission d'assurer la participation active et concertée des milieux populaire et communautaire au développement socioéconomique de son milieu dans l'optique d'améliorer la qualité de vie des personnes qui y vivent. Pour ce faire, une CDC développe des projets structurants à vocation sociale, en partenariat avec les municipalités, ainsi que l'ensemble des actrices et acteurs du milieu. Les actions des CDC diffèrent selon les enjeux et priorités locales, mais elles s'inscrivent dans dix mandats différents.



**D'une part, en tant que regroupement, les CDC soutiennent les organismes communautaires :**

**+ L'information**



Les CDC favorisent et assurent, par divers moyens comme des infolettres, la circulation de l'information sur toutes sortes d'enjeux locaux, régionaux et nationaux touchant de près ou de loin le mouvement communautaire.

**+ La formation**



Les CDC déterminent les besoins des organismes, recherchent des personnes-ressources, développent des contenus et organisent des activités de formation.

**+ La représentation**



Les CDC représentent leurs membres dans différentes instances ou événements des milieux communautaire, socioéconomique, institutionnel ou politique.

**+ Le soutien et les services aux membres**



Selon les besoins et leur capacité à y répondre, les CDC peuvent offrir : assurance collective, gestion d'un édifice communautaire, soutien à la direction ou aux conseils d'administration, animation d'assemblées, rédaction de politiques internes, etc.

**+ La promotion**



Les CDC organisent des activités de promotion et de visibilité de l'action communautaire autonome ou développent des outils pour faire connaître les services à la population.

**D'autre part, en tant qu'actrices de développement local, les CDC favorisent le développement social :**

**+ La concertation**



Les CDC favorisent la concertation des organismes communautaires par une vie associative en proximité avec les membres. Elles favorisent également la concertation de leurs membres avec les partenaires du milieu.

**+ Le travail en partenariat**



Les CDC travaillent régulièrement avec les autres acteurs et actrices politiques, institutionnelles et socioéconomiques du territoire sur des projets diversifiés, selon les priorités établies par les personnes premières concernées.

**+ La consolidation et le développement communautaire**



Les CDC travaillent à la création et au maintien d'initiatives citoyennes ou communautaires : soutien au démarrage, à la gouvernance, à la recherche de financement et à l'élaboration de plans d'action.

**+ Le soutien à l'économie sociale**



Certaines CDC offrent des ressources techniques en économie sociale. Il s'agit principalement d'un travail d'accompagnement, d'animation, de promotion et d'information sur l'économie sociale. Par ailleurs, les CDC travaillent sur les conditions d'émergence de projets locaux novateurs.

**+ La recherche**



Les CDC s'impliquent dans des activités de recherche, par exemple dans les études d'impact social et économique du mouvement communautaire ou dans la documentation d'une situation ou d'un enjeu présent dans leur milieu.

**Enfin, de façon transversale, l'action des CDC est toujours orientée en vue de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.**



# UN CONTEXTE DE CRISES MULTIPLES

« [Le Québec est KO](#) »<sup>1</sup>: il est traversé par des crises multiples sans précédent. Une **crise sociale** (logement, itinérance, santé mentale, insécurité alimentaire, inégalités, pauvreté, exclusion sociale, etc.), une **crise économique** (augmentation du coût de la vie, inflation, incertitude économique liée aux tarifs douaniers, etc.), une **crise écologique** (changement climatique : feux de forêts, inondations, crise de la biodiversité, pollution, etc.) et finalement une **crise politique** (crise de la démocratie, participation citoyenne, polarisation des débats et des idées, défiance envers les institutions).

Au même moment, l'un des maillons incontournables du filet social québécois est lui aussi en crise, « [à boutte](#) »<sup>2</sup> : c'est le milieu communautaire. Sous-financé depuis des années, il peine à offrir des conditions de travail décentes pour ses travailleuses et travailleurs, qui doivent faire face à des besoins grandissants qui se complexifient. Il est pourtant l'un des acteurs clés de la réponse à ces crises. Les groupes communautaires luttent tous les jours pour améliorer les conditions de vie des citoyennes et citoyens, en défendant leurs droits, mais aussi en répondant collectivement à leurs besoins les plus élémentaires : se nourrir, se loger, se vêtir et vivre dans la dignité. Les groupes sont des lieux de reprise de dignité et de confiance pour les populations marginalisées et leur donnent accès aux conditions nécessaires à leur participation active au développement de leur communauté en tant que citoyennes et citoyens à part entière.

Pour autant, les priorités du gouvernement dévoilées lors de la rentrée parlementaire en septembre dernier et réitérées lors de la mise à jour économique de novembre ne semblent pas prendre la mesure des crises qui traversent le Québec.

Nous devrions rougir du fait que dans notre société québécoise, qui compte pourtant parmi les « 31 économies avancées membres de l'OCDE »<sup>3</sup>, une personne sur dix ne dispose pas d'un revenu suffisant pour couvrir ses besoins de base<sup>4</sup>. La TNCDC a maintes fois suggéré au gouvernement des [solutions concrètes](#)<sup>5</sup> pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pourtant, elle a le sentiment qu'il reste sourd à ses appels et que rien ne change, pire encore, que la situation s'aggrave, à force de rendez-vous manqués. Comme l'exprime si bien le Collectif pour un Québec sans pauvreté, à travers sa campagne [« Le discours doit changer, Parlons de pauvreté ! »](#), **il est urgent de faire de la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale une priorité nationale**.

Il reste moins d'un an au gouvernement pour démontrer à la population qu'il a les priorités à la bonne place, en investissant, d'une part dans des **mesures réellement structurantes** pour prévenir les causes de la pauvreté et de l'exclusion sociale et d'autre part, en soutenant ce maillon essentiel du filet social qu'est l'**action communautaire autonome**, pour que collectivement on vienne à bout de ces crises multiples.

## Il y a urgence d'agir ! Des mesures sont prioritaires !

La TNCDC a décidé de présenter dans ce mémoire des **mesures prioritaires à réaliser dans la prochaine année, au vu de l'urgence du moment**. Afin que des maillons essentiels de notre société – les organismes communautaires, les CDC et ultimement le gouvernement – agissent afin d'améliorer les conditions de vie des personnes et qu'en ensemble, nous puissions faire face aux crises sans précédent qui affaiblissent le Québec.

La TNCDC réitère donc à travers ce mémoire prébudgétaire des recommandations qui restent tristement d'actualité **pour passer « de KO à OK »**. D'une année à l'autre, celles-ci sont plus fermement appuyées par les observations sur le terrain, la recherche, l'actualité et les réseaux qui possèdent un leadership sur ces questions. Ces recommandations incontournables ont le potentiel de renverser la tendance actuelle.



# LES CDC DOIVENT CONSERVER LEUR CAPACITÉ D'AGIR

La TNCDC et les CDC se trouvent dans une situation sans précédent depuis près d'une décennie : le réseau n'a **aucune perspective de nouveaux crédits budgétaires attribués au Programme de soutien financier des CDC** au-delà de 2026-2027 et aucun mécanisme d'indexation du financement à la mission.

Depuis 2018-2019, l'enveloppe du programme a connu une certaine progression annuelle en raison des mesures établies dans le cadre du *Plan économique du Québec 2018-2019*, du *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2024* (PAGIEPS) puis, du *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027* (PAGAC). Ainsi, la convention de subvention qui doit être renouvelée au 1<sup>er</sup> avril 2026 et qui devrait être en vigueur jusqu'au 31 mars 2029, sans l'annonce de nouveaux crédits, présentera un gel du financement pour trois ans.

## L'impact du rehaussement entre 2019 et 2025

Les sommes qui ont été octroyées ces dernières années ont permis d'**aplanir les écarts de financement** entre les CDC, ainsi que de reconnaître et **soutenir financièrement les nouvelles CDC** accréditées (au rythme d'une CDC par année en moyenne). Ces investissements ont permis de renforcer les CDC, mais surtout leur capacité d'agir dans les communautés.

En effet, à travers une [enquête réalisée entre 2022 et 2024](#) portant sur les efforts de concertation territoriale des CDC, on a pu constater que l'amélioration de la capacité d'agir des CDC contribue directement aux démarches sur le terrain<sup>6</sup>. Les résultats de cette enquête confirment non seulement **le rôle central des CDC dans la coordination, la gestion et l'animation des concertations locales**, mais soulignent aussi leur capacité d'adaptation stratégique face à l'évolution constante des besoins et des réalités territoriales.

Grâce au rehaussement de leur financement, elles ont joué un rôle actif dans la structuration des **réponses collectives aux défis multiples auxquels ont été confrontées les communautés** dans les dernières années. Elles ont renforcé leur présence dans les dynamiques intersectorielles locales et régionales, contribuant ainsi activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques (ex : déploiement des Alliances pour la solidarité) et d'initiatives sociales, autour de thématiques comme l'immigration et l'inclusion, les enjeux de santé mentale et de sécurité alimentaire ou encore de la crise du logement et de l'itinérance. En somme, les CDC sont des actrices clés afin de coordonner les actions collectives nécessaires face aux situations de crises multiples, qu'il s'agisse de projets de logements sociaux, de campagnes de lutte aux préjugés, ou d'initiatives pour l'inclusion des personnes immigrantes. L'engagement des CDC témoigne de leur leadership et de leur capacité à mobiliser l'ensemble des parties prenantes pour relever des défis sociétaux complexes.

## Le cadre de financement du réseau des CDC

Soulignons que c'est près de 33M\$ supplémentaires dont le réseau des CDC a besoin pour réaliser de façon optimale son travail sur le terrain. Pour qu'une CDC actualise correctement sa mission et ses dix volets d'intervention, son équipe de travail devrait compter **minimalemen t cinq personnes salariées à temps complet** (sept pour la Table nationale). Basé sur le taux de salaire horaire moyen des personnes employées à temps plein et à temps partiel, qui sont membres d'un syndicat et/ou couvertes par une convention collective, qui s'établissait à 35.23\$ au Québec en 2024 selon Statistiques Canada et en considérant les charges complètes de l'employeur, **le coût annuel moyen pour une personne salariée à temps complet (35 heures/semaine) équivaut à 85 382\$**.

Le financement de base doit aussi considérer les frais généraux : local, téléphone, matériel de bureau, infrastructure technologique, etc., ainsi que les frais rattachés aux volets de la mission sociale des organismes d'action communautaire autonome que sont la vie associative et les activités de



concertation et de représentation, l'éducation à l'exercice des droits et la défense collective des droits, le soutien et l'encadrement de l'action bénévole. Les frais liés à l'éducation populaire font aussi partie des coûts admissibles dans le soutien en appui à la mission. Pour être adéquate, la **proportion consacrée aux frais de fonctionnement des CDC se situe à 30% du montant du financement** de base total.

Par ailleurs, bien que reconnues et sollicitées par leurs membres et partenaires, les CDC accréditées, mais non financées, ne sont pas capables de remplir leur mission adéquatement et de développer leur capacité d'agir face aux enjeux locaux. C'est pourquoi on demande d'avoir une certaine prévisibilité de financement pour que les **nouvelles CDC accréditées puissent avoir rapidement accès à un financement de base**. Ainsi, pour assurer le fonctionnement global du réseau des CDC et en considérant le rythme naturel de la croissance du réseau, il faut prévoir annuellement le soutien financier de deux nouvelles CDC.

## RECOMMANDATION 1

Rehausser l'enveloppe globale du *Programme de soutien financier des Corporations de développement communautaire* de 32.9M\$ afin que le soutien à la mission des CDC et de la TNCDC atteigne les seuils planchers établis dans le Cadre de financement du réseau et permette la reconnaissance et le soutien de deux nouvelles CDC.  
**#deKOàOK**

### Détail du Cadre de financement du réseau des CDC :

	Crédits actuels	Seuil plancher	Besoin financier
CDC ACCRÉDITÉES			
66	168 639 \$	609 869 \$	29 121 180 \$
1	181 286 \$	609 869 \$	428 583 \$
2	193 935 \$	609 869 \$	831 868 \$
1	206 582 \$	609 869 \$	403 287 \$
1	231 878 \$	609 869 \$	377 991 \$
DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU			
2	0 \$	609 869 \$	1 219 738 \$
TABLE NATIONALE DES CDC			
1	343 028 \$	853 816 \$	510 788 \$
<b>TOTAL</b>			<b>32 893 435 \$</b>

## Les attentes pour le renouvellement des conventions de subvention

Pour maintenir leur capacité d'agir afin de faire face aux multiples enjeux sociaux, à l'inflation et l'augmentation des coûts de fonctionnement, ainsi que pour assurer la rétention de leur personnel qualifié, les CDC ont **besoin de prévisibilité et de stabilité**. Il est donc primordial que leur soutien financier continue de connaître une certaine croissance pour poursuivre leur mission.

Afin de minimalement assurer le maintien des acquis, il est primordial que la convention de subvention des CDC soit renouvelée et qu'elle prévoie minimalement le **maintien d'une**



**augmentation annuelle** à hauteur de 3,6% par année (selon l'[Indice des coûts de fonctionnement du communautaire](#)). À cela devraient s'ajouter les fonds nécessaires pour soutenir le financement d'au moins **une nouvelle CDC par année**, ce qui fut le cas depuis 2022. Ainsi, seulement pour maintenir la capacité d'agir du réseau des CDC dans les prochaines années, **c'est un investissement de 1,96M\$ qui est nécessaire.**

# URGENCE ! RECOMMANDATION 2

Rehausser le financement à la mission du *Programme de soutien financier des Corporations de développement communautaire* afin de maintenir la capacité d'agir du réseau des CDC, à hauteur de 1,96M\$. #urgence

Détail de la demande :

	2026-2027		2027-2028		2028-2029		TOTAL
	Crédits actuels	Demande	Demande	Demande			
Augmentation de l'enveloppe du PSFCDC	200 000 \$	449 309 \$	471 774 \$	495 274 \$			1 416 358 \$
Reconnaissance de nouvelles CDC	0 \$	174 710 \$	180 999 \$	187 515 \$			543 225 \$
<b>TOTAL DE LA DEMANDE</b>	<b>624 019 \$</b>		<b>652 774 \$</b>	<b>682 789 \$</b>			<b>1 959 582 \$</b>
<i>Enveloppe totale du PSFCDC</i>	12 680 818 \$	13 104 837 \$	13 757 611 \$	14 440 400 \$			

## MOYENS D'AGIR POUR L'ACA À HAUTEUR DES BESOINS

L'incertitude qui touche les CDC n'épargne pas les autres groupes d'action communautaire autonome (ACA). Avec la fin du PAGAC, c'est l'ensemble des groupes communautaires qui s'inquiète pour son financement et sa survie. Si le PAGAC a permis quelques avancées, il faut reconnaître qu'il n'a pas remédié à un problème majeur : le sous-financement chronique à la mission. Les organismes ont **besoin de prévisibilité et de stabilité** pour avoir la marge de manœuvre qui leur permettra de **faire face aux situations critiques** auxquelles ils sont confrontés (complexification et multiplication des besoins des participantes et participants dans un contexte de crises multiples).

Alors que les besoins explosent, les groupes communautaires, eux, s'épuisent. Ils sont littéralement à boutte, en bon vieux québécois et pour paraphraser le mouvement social [le communautaire à boutte](#) qui tire la sonnette d'alarme sur la situation. Le sous-financement des groupes fragilise les équipes de travail, sous-payées, qui fleurent avec précarité et parfois même pauvreté<sup>7</sup> : le taux horaire moyen pour les postes à temps plein est de 24,71\$ dans le communautaire, alors que le taux horaire, tous secteurs d'emplois confondus au Québec est de 30,96\$<sup>8</sup>. Les organismes **peinent à maintenir l'expertise développée et à recruter des personnes** pour compléter leurs équipes de travail. Cette situation a des incidences directes sur les activités et actions menées auprès de la population.

On doit plus que jamais soutenir celles et ceux qui soutiennent la population. Le milieu communautaire est un des maillons essentiels de notre filet social, un rempart au repli sur soi. À travers ses espaces démocratiques et ses pratiques d'éducation populaire, il participe au vivre



ensemble et favorise la cohésion sociale plus qu'essentielle en ces temps de polarisation. Il a besoin des ressources nécessaires à l'émergence des innovations sociales qui peuvent répondre aux crises de notre époque.

Cette prévisibilité, gage de stabilité, passe par un **financement à la mission récurrent à la hauteur des montants établis par les seuils planchers** communs<sup>9</sup> pour l'action communautaire autonome, déterminés par les regroupements sectoriels pour les organismes qu'ils représentent (comme la TNCDC l'a fait plus haut pour le réseau des CDC). L'an dernier, les besoins établis par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) s'établissaient déjà à 2,6G\$ pour l'ensemble des organismes au Québec.

Aussi, la mise en place de l'indexation de l'ensemble des programmes de soutien financier gouvernemental destinés à l'action communautaire serait le minimum requis pour faire face à ce sous-financement chronique. En l'absence de mécanisme d'indexation, les groupes s'appauvrisse et leur capacité d'agir s'amenuise d'année en année. La TNCDC invite le gouvernement du Québec à mettre en place des mécanismes d'indexation du soutien à la mission globale en utilisant l'**Indice des coûts de fonctionnement du communautaire** (ICFC)<sup>10</sup>. Cet outil développé dans les dernières années est applicable à l'ensemble des secteurs de l'action communautaire et son utilisation permettrait d'harmoniser les pratiques des différents ministères. Pour 2025-2026, l'ICFC préconise une indexation de 3,6% des subventions à la mission globale.

Il est vital de donner les moyens de fonctionner à celles et ceux qui portent à bout de bras un filet social qui va continuer à se déliter si des mesures structurantes ne sont pas engagées rapidement. Il est peut-être utile ici de rappeler qu'**investir dans le milieu communautaire, c'est non seulement payant socialement, mais également sur le plan économique**<sup>11</sup>. Les retombées économiques sur l'emploi et le PIB d'un investissement gouvernemental dans le milieu communautaire sont supérieures à celles d'un investissement dans l'ensemble de l'économie. Pour 100 millions \$ investis, 183,7 millions \$ sont réellement injectés dans l'économie, soit 45,2 millions \$ supplémentaires en production auprès des fournisseurs, et 38,5 millions \$ en dépenses de consommation par les travailleuses et travailleurs. Pour ces mêmes 100 millions \$ investis, un PIB de 110 millions \$ est généré et 1900 emplois sont maintenus ou créés<sup>12</sup>.

## URGENCE ! RECOMMANDATION 3

Rehausser le **financement à la mission des organismes** communautaires selon les seuils plancher de financement ou revendications établis par les regroupements d'organismes qui agissent à titre d'interlocuteurs sectoriels des différents ministères. **#urgence**

## RECOMMANDATION 4

**Indexer le financement** à la mission des organismes communautaires autonomes de 3,6 %, pour la prochaine année. **#deKOàOK**



# LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE : UNE RESPONSABILITÉ PUBLIQUE

La TNCDC a maintes fois interpellé le gouvernement du Québec pour le presser d'agir en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. En tant qu'interlocutrice du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale sur cette question, elle a émis bon nombre de [recommandations particulières](#) dans le cadre de la consultation pour le **Plan d'action gouvernemental pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029**<sup>13</sup> et, suivant le manque flagrant d'investissements alors annoncés, a proposé des [mesures additionnelles](#) lors de la dernière consultation prébudgétaire du ministère des Finances<sup>14</sup>. Sont reprises ici ce que l'on estime être les **propositions les plus urgentes à mettre en œuvre**.

## Des revenus décents et des services publics accessibles

Dans une société riche comme la nôtre, constater une augmentation de la précarité des personnes est intolérable. Les dernières données du [bilan-faim 2025](#) des banques alimentaires du Québec sont à cet égard particulièrement révélatrices. Le rapport fait état, encore en 2025, d'une **augmentation des demandes d'aide alimentaire** (+6% depuis 2024 et +37% depuis 2022)<sup>15</sup> et il nous éclaire sur la diversité des profils des personnes qui les font.

La proportion des ménages qui bénéficient d'un dépannage alimentaire ayant un emploi comme source principale de revenus a plus que doublé en 3 ans, se situant à 20,6%<sup>16</sup>, en 2025. S'il fallait encore le prouver, voici une situation effarante : **le travail n'est plus un rempart contre l'insécurité alimentaire!** On peut donc imaginer aisément les difficultés rencontrées par les personnes prestataires d'assistance sociale et particulièrement celles sur l'**aide sociale (sans contrainte), dont le revenu disponible couvre moins que la moitié des besoins de base** (46% de la mesure du panier de consommation (MPC) – seuil de faible revenu au Québec)<sup>17</sup>. Un des meilleurs moyens de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale est sans conteste d'augmenter le revenu disponible des personnes, sans pour autant que cela ne décourage le travail<sup>18</sup>, comme nombreux de préjugés peuvent le relayer.

## URGENCE ! RECOMMANDATION 5

Assurer un **revenu minimum garanti** à toutes les personnes assistées sociales correspondant minimalement au montant de la mesure du panier de consommation (MPC). **#urgence**

**La précarité et la pauvreté compromettent la santé de milliers de personnes.** Un autre outil à la disposition du gouvernement pour garantir l'égalité réelle et assurer les droits fondamentaux des personnes, c'est de s'assurer que **les services publics** et particulièrement les soins de santé soient **accessibles de façon universelle et qu'ils demeurent gratuits**. Afin de dégager les sommes nécessaires pour financer ces services, le gouvernement peut miser sur une approche préventive plutôt que curative dans ses investissements en santé et en éducation. Coupler ces mesures à une augmentation des prestations d'assistance sociale n'est pas seulement souhaitable, mais indispensable, dans le contexte de crises sociales.



# RECOMMANDATION 6

Offrir l'accès à des **services publics universels et gratuits** en s'assurant que le modèle de financement soit à la hauteur des besoins et axé sur les systèmes publics de santé et d'éducation.  
#deKOàOK

## Un accès à un logement décent et véritablement abordable

Le logement aussi est un déterminant fondamental des inégalités sociales de santé. La crise du logement, en plus de **précariser de plus en plus de citoyennes et citoyens** qui doivent consacrer une part toujours plus grande de leur revenu à se loger, a aussi **un coût sur la prospérité économique** du Québec. C'est l'Observatoire québécois des inégalités qui révèlent cela dans [une récente enquête](#)<sup>19</sup>. Les 510 450 ménages qui consacraient, en 2021, 30 % ou plus de leur revenu total aux frais de logement (loyer ou paiements hypothécaires, électricité, chauffage, etc.) sont autant de ménages qui ne dépensent pas leur argent autrement dans l'économie québécoise. Ce sont ainsi près de 4,2 milliards \$ qui sont soustraits à la consommation et l'économie québécoise. Par ailleurs, l'État pourrait **diminuer le nombre d'hospitalisations, de transports ambulatoires et même d'ordonnances de médicaments** liés aux troubles anxieux en investissant davantage dans le logement social et communautaire et ainsi économiser des dizaines de millions de dollars<sup>20</sup>.

Comme le souligne admirablement le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), à travers sa campagne [La clé, c'est le logement social!](#)<sup>21</sup>, pour faire face à la pénurie de logements véritablement abordables et ainsi enrayer la situation, il est essentiel de prioriser **la construction, l'acquisition et la rénovation de logements sociaux et communautaires** dans les années à venir.

# URGENCE !

# RECOMMANDATION 7

Déployer un plan massif de **logements sociaux et communautaires** en construisant/mettant en chantier 10 000 unités pour la prochaine année **#urgence**

# RECOMMANDATION 8

Assurer des investissements en logement afin que les **logements sociaux et communautaires** représentent 20 % de l'ensemble du parc de logements locatifs d'ici 15 ans.  
#deKOàOK

## S'attaquer à la crise de l'itinérance

Le Québec traverse en 2025 la plus grave crise d'itinérance de son histoire. En constante augmentation depuis 2018<sup>22</sup>, l'itinérance a toutefois profondément évolué et **n'est plus un phénomène marginal**. L'itinérance s'étend maintenant à des personnes qui vivent une première expérience sans antécédents de consommation ou de santé mentale ; gagne de nouveaux profils notamment des personnes travaillant et/ou aux études ainsi que des familles; touche toutes les



tranches d'âges passant des personnes mineures aux personnes aînées<sup>23</sup>; s'étend sur l'ensemble du territoire québécois, en milieu urbain, comme rural.

La TNCDC est l'une des signataires de la déclaration [En itinérance, renverser la tendance, c'est possible](#)<sup>24</sup> et tient à mettre en lumière les recommandations portées par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) et ses partenaires, dont elle fait partie. La prolongation du **Plan d'action interministériel en itinérance**, pour 2026-2027, est une bonne nouvelle, à court terme, pour assurer la continuité du soutien et des actions dans ce contexte de crise majeure. Il est toutefois essentiel que cela ne devienne pas une habitude. Pour répondre aux besoins exponentiels en matière d'itinérance, il est primordial que les travaux pour un futur plan 2027-2032 soient mis en branle rapidement afin d'assurer une prévisibilité aux organismes et une continuité de support auprès des personnes en situation d'itinérance ou en passe de le devenir. Il est aussi capital que le futur plan prévoie des budgets additionnels afin d'endiguer la crise. À cet égard, le RSIQ préconise que l'enveloppe du futur plan d'action soit bonifiée d'au moins 30 %. S'attaquer à la crise et renverser la tendance nécessite des politiques publiques ambitieuses, coordonnées et financées à la hauteur des besoins.

## URGENCE ! RECOMMANDATION 9

Adopter un plan d'action interministériel en itinérance pour 2027-2032 avec une bonification de 30 % de son enveloppe.  
**#Urgence**

## RECOMMANDATION 10

Rehausser le financement pour le **soutien communautaire en logement** permanent et transitoire. **#deKOàOK**

## CONCLUSION

En 2002, l'objectif de la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* était de positionner le Québec parmi les nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres d'ici 2013. Les buts principaux étaient de promouvoir la dignité, améliorer la situation économique et sociale, réduire les inégalités, favoriser la participation à la vie collective et renforcer la solidarité.

Malgré les efforts et les objectifs fixés, **le Québec fait face aujourd'hui à une crise sociale majeure** ; une situation qui résulte du désengagement du gouvernement. Le filet social s'est effrité dans les 20 dernières années en raison de successions de gouvernements misant sur le court terme, de promesses électorales non tenues, de réformes administratives, etc. **Aujourd'hui, le Québec est KO et il est urgent d'agir.**

À l'approche du budget 2026 du gouvernement du Québec, la TNCDC exige des investissements urgents. Ces fonds sont nécessaires afin de reconstruire un filet social solide pour tout le Québec. **Ensemble relevons le Québec. #deKOàOK**



# SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

CAPACITÉ D'AGRÉER DES CDC

ACTION COMMUNAUTAIRE

LUTTE À LA PAUVRETÉ ET À L'EXCLUSION SOCIALE

## RECOMMANDATION 1

Rehausser l'enveloppe globale du *Programme de soutien financier des Corporations de développement communautaire* de 32.9M\$ afin que le soutien à la mission des CDC et de la TNCDC atteigne les seuils planchers établis dans le Cadre de financement du réseau et permette la reconnaissance et le soutien de deux nouvelles CDC. #deKOàOK

## URGENCE ! RECOMMANDATION 2

Rehausser le financement à la mission du *Programme de soutien financier des Corporations de développement communautaire* afin de maintenir la capacité d'agir du réseau des CDC, à hauteur de 1.96M\$. #urgence

## URGENCE ! RECOMMANDATION 3

Rehausser le **financement à la mission des organismes** communautaires selon les seuils plancher de financement ou revendications établis par les regroupements d'organismes qui agissent à titre d'interlocuteurs sectoriels des différents ministères. #urgence

## RECOMMANDATION 4

**Indexer le financement** à la mission des organismes communautaires autonomes de 3,6 %, pour la prochaine année. #deKOàOK

## URGENCE ! RECOMMANDATION 5

Assurer un **revenu minimum garanti** à toutes les personnes assistées sociales correspondant minimalement au montant de la mesure du panier de consommation (MPC). #urgence

## RECOMMANDATION 6

Offrir l'accès à des **services publics universels et gratuits** en s'assurant que le modèle de financement soit à la hauteur des besoins et axé sur les systèmes publics de santé et d'éducation. #deKOàOK

## URGENCE ! RECOMMANDATION 7

Déployer un plan massif de **logements sociaux et communautaires** en construisant/mettant en chantier 10 000 unités pour la prochaine année #urgence

## RECOMMANDATION 8

Assurer des investissements en logement afin que les **logements sociaux et communautaires** représentent 20 % de l'ensemble du parc de logements locatifs d'ici 15 ans. #deKOàOK

## URGENCE ! RECOMMANDATION 9

Adopter un plan d'action interministériel en itinérance pour 2027-2032 avec une bonification de 30 % de son enveloppe. #Urgence

## RECOMMANDATION 10

Rehausser le financement pour le **soutien communautaire en logement** permanent et transitoire. #deKOàOK



# RÉFÉRENCES

<sup>1</sup> Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC). (s.d.). Le Québec est ko. De KO à OK. TNCDC, (site internet), [consulté le 26 novembre 2025]. <https://www.tncdc.com/le-quebec-est-ko/>

<sup>2</sup> Le communautaire à boutte! En grève pour une vraie justice sociale. (s.d.). (Site internet), [consulté le 26 novembre 2025]. <https://aboutte.info/>

<sup>3</sup> Girard, Michel, réal. 2023. *Le «pays» du Québec bien positionné à l'échelle internationale.* <https://www.journaldemontreal.com/2023/10/31/le-pays-du-quebec-bien-positionne-a-lechelle-internationale>.

<sup>4</sup> Collectif pour un Québec sans pauvreté. 2025. Le discours doit changer, parlons de pauvreté! Cahier de revendication. [https://www.pauvrete.qc.ca/wp-content/uploads/2025/11/CQSP\\_cahier\\_revendication\\_1x1\\_lr.pdf](https://www.pauvrete.qc.ca/wp-content/uploads/2025/11/CQSP_cahier_revendication_1x1_lr.pdf)

<sup>5</sup> Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC). 2023. *Entre responsabilité publique et prise en charge collective : un équilibre à atteindre pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.* TNCDC. [https://www.tncdc.com/wpcontent/uploads/2023/05/TNCDC\\_MemoirePlandelutte-VF-1.pdf](https://www.tncdc.com/wpcontent/uploads/2023/05/TNCDC_MemoirePlandelutte-VF-1.pdf)

<sup>6</sup> Lemay Jean-Frédéric. 2025. *Rapport : L'action concertée des CDC (2021-2023).* JFLCONSULTANTS. <https://www.tncdc.com/wp-content/uploads/2025/12/2025-06-17-Rapport-Action-Concertee-TNCDC-VF.pdf>

<sup>7</sup> Fauvel, Mylène, Yanick Noiseux et Léa Coget. 2020. *Précarité au travail et pratiques de gestion dans le mouvement de l'action communautaire autonome.* Groupe Interuniversitaire et Interdisciplinaire de Recherche sur l'Emploi, la Pauvreté et la Protection Sociale (GIREPS). <https://www.gireps.org/wp-content/uploads/2020/10/FAUVEL-NOISEUX-COGET-RAPPORT-FINAL.pdf>

<sup>8</sup> Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC). 2023. *Enquête repères 2022 – les repères en économie sociale et en action communautaire.* CSMO-ÉSAC.

<sup>9</sup> Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA). 2022. *Seuil plafond de l'ACA. Méthode de calcul commune.* RQACA. <https://rq-aca.org/aca/#aca-financement>

<sup>10</sup> Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) (s.d.). *L'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire : une revendication pour vraiment maintenir nos capacités d'action.* TRPOCB (site internet), [consulté le 26 novembre 2025]. <https://trpocb.org/icfc/>

<sup>11</sup> AppEco. 2021. *Étude de l'impact économique des Corporations de développement communautaire.* <https://www.tncdc.com/wp-content/uploads/2022/01/Rapport-TNCDC-final.pdf>

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC). 2023. *Entre responsabilité publique et prise en charge collective : un équilibre à atteindre pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.* TNCDC. [https://www.tncdc.com/wpcontent/uploads/2023/05/TNCDC\\_MemoirePlandelutte-VF-1.pdf](https://www.tncdc.com/wpcontent/uploads/2023/05/TNCDC_MemoirePlandelutte-VF-1.pdf)

<sup>14</sup> Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC). 2025. Pour passer de «KO» à «OK». Mémoire présenté dans le cadre des consultations pré budgétaires 2025. TNCDC. [https://www.tncdc.com/wp-content/uploads/2025/01/TNCDC\\_Memoire-prebudgetaire-25-26-VF-1.pdf](https://www.tncdc.com/wp-content/uploads/2025/01/TNCDC_Memoire-prebudgetaire-25-26-VF-1.pdf)



<sup>15</sup> Banques alimentaires du Québec. 2025. *Bilan-Faim 2025*. Québec.

[https://banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2025/10/Bilan-faim\\_2025.pdf](https://banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2025/10/Bilan-faim_2025.pdf)

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> Collectif pour Québec sans pauvreté. 2024. *Quelques chiffres à garder sous la main. Revenu disponible et taux de couverture de la Mesure du panier de consommation (MPC)*.  
<https://archive.pauvrete.qc.ca/wp-content/uploads/2024/02/Revenu-disponible-2024.pdf>

<sup>18</sup> Gilbert, Richard, A. Murphy, Nora, Stepka, Allison, Barret, Mark et Dianne Worku. 2018. *Would a Basic Income Guarantee Reduce the Motivation to Work? An Analysis of Labor Responses in 16 Trial Programs*, Berlin/Boston, Walter de Gruyter GmbH.

<sup>19</sup> Roussafi, Ferraous. 2025. Manque de logements adéquats : quels coûts sur la prospérité économique ? La facture collective de la crise du logement au Québec. Observatoire québécois des inégalités.  
<https://observatoiredesinegalites.com/wp-content/uploads/2025/09/La-facture-collective-de-la-crise-du-logement-au-Quebec-Rapport-1-Prosperite-economique-VF.pdf>

<sup>20</sup> St-Denis, Martin et Émilie Dazé. 2025. *Le logement social et communautaire : un investissement qui rapporte au Québec. Étude des retombées socio-économiques des programmes de la Société d'Habitation du Québec*. Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ).  
[https://agrtq.qc.ca/wp-content/uploads/Etude-de-retombees-des-programmes-de-la-SHQ\\_v4.pdf](https://agrtq.qc.ca/wp-content/uploads/Etude-de-retombees-des-programmes-de-la-SHQ_v4.pdf)

<sup>21</sup> Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) (s.d). *La clé, c'est le logement social!* FRAPRU, (site internet), [consulté le 26 novembre 2025]. <https://www.frapru.qc.ca/cle/>

<sup>22</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux. 2023. *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'Exercice du 11 octobre 2022*. Gouvernement du Québec. p. 62. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-846-05W.pdf>

<sup>23</sup> Préfontaine, Ariane et Christian Girard. 2025. *Portraits et services en lien avec l'itinérance dans Centre-Sud. Observatoire québécois des inégalités.* <https://cdccentresud.org/wp-content/uploads/2023/11/Rapport-portrait-itinerance-Centre-sud-2025-version-finale.pdf>

<sup>24</sup> Réseau solidarité Itinérance du Québec (RSIQ). (s.d). *En itinérance, renverser la tendance, c'est possible.* RSIQ, (site internet), [consulté le 26 novembre 2025]. <https://itinerance.ca/declaration/>

## POUR INFORMATION



**Marie-Line Audet**  
**Directrice générale**  
**819-840-3373**  
**[dg@tncdc.qc.ca](mailto:dg@tncdc.qc.ca)**